

L'ÉTAT VOLE NOS COTISATIONS POUR REMBOURSER SA DETTE

Le verdict est tombé : le fameux « trou de la Sécu » est de retour ! C'est ce qui ressort du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020, affichant un déficit de 5,4 milliards d'euros en 2019 et qui devrait s'élever à 5,1 milliards d'euros en 2020. Pour cela, remercions le gouvernement qui, par la multiplication des cadeaux fiscaux faits au patronat, a permis d'arriver à ce résultat.

La baisse des taux de cotisations des employeurs et l'exonération totale de cotisations (qui désormais ne seront plus compensées par l'État) représentent la bagatelle de 66 milliards d'euros qui ne viendront plus alimenter les caisses de notre Sécurité sociale (qui finance notre protection sociale).

Pour la CGT, l'État crée artificiellement un déficit des comptes de la Sécurité sociale pour la remettre en cause et transférer ses champs d'action vers le secteur privé.

C'est donc la double peine pour les travailleurs qui financent deux fois (impôt + cotisations) une dette résultant de choix politiques, pendant que les entreprises profitent de largesse et d'avantages fiscaux pour engraisser le capital. Rappelons que pour la seule année 2018, les entreprises du CAC 40 ont versé la somme de 57,4 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires. Cette année, pour le second trimestre, ce sont près de 46 milliards qui leur ont été versés.

Quelle indécence lorsqu'on sait que près de 9 millions de personnes vivent avec moins de 1 026 euros par mois et que 34 % des citoyens ont dû renoncer à un ou plusieurs soins – 64 % si l'on se concentre sur les couches les plus modestes.

Des choix lourds de conséquences pour la population

Le PLFSS 2020 se traduit, notamment, par un nouveau plan d'économies de 4,2 milliards dans la santé, dont plus d'un milliard sur l'hôpital, dans un contexte de mobilisation forte des personnels de ce secteur. C'est donc une provocation hors norme. Les urgences hospitalières et l'ensemble des services hospitaliers, les Ehpad, le secteur de la psychiatrie, les établissements médico-sociaux, les services d'aide et de maintien à domicile sont en situation de catastrophe sanitaire.

Le renouvellement de la sous-indexation des pensions de retraite et de la plupart des prestations familiales (+0,3 % à comparer à une inflation de 1,2 %) implique, *in fine*, une baisse du pouvoir d'achat, ce qui est également insupportable.

1/2

Isabelle
MAUZAT MARTINBernard
DANTECPierre-Yves
INGLESEAudrey
RASTELLOPierre
PLUQUIN

Pour la CGT, il est urgent d'agir pour une autre répartition des richesses et un financement de la Sécurité sociale enfin à la hauteur :

- . Augmentation des salaires à partir d'un Smic brut de 1 800 euros et exigence de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;

- . Suppression des exonérations de cotisations sociales et, dans un premier temps, remboursement par l'État des mesures accordées aux entreprises. Les cotisations sociales font partie intégrante du salaire socialisé, elles appartiennent aux salariés ;

- . Pour la CGT, il est indispensable de reconnaître la perte d'autonomie comme un droit nouveau dans la branche maladie de la Sécurité sociale, avec la création massive d'emploi dans les Ehpad et les services d'aides à domicile ;

- . La réouverture des lits est indispensable pour répondre à la crise des urgences qui s'étend à tous les services de l'hôpital. Il en va de même des créations d'emplois et des revalorisations de salaires. Il est possible de dégager immédiatement 4 milliards d'euros en supprimant la taxe sur les salaires dans la Fonction publique hospitalière ;

- . Octroi de moyens supplémentaires pour les personnels des caisses de Sécurité sociale, qui se voient confier des missions nouvelles et subissent depuis des années des suppressions d'emplois massives ;

- . Revalorisation des pensions retraites pour tous ainsi que des minima sociaux, avec une indexation sur le salaire moyen ;

- . Développement d'un programme ambitieux de prise en compte de la pénibilité, mais aussi de la prévention en faveur de la santé au travail.

Des propositions, la CGT en a pour améliorer le système et le financer. Une meilleure répartition des richesses créées par le travail est possible pour financer une Sécurité sociale intégrale répondant à l'ensemble des besoins de la population.

2/2

SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE



Isabelle
MAUZAT MARTIN



Bernard
DANTEC



Pierre-Yves
INGLESE



Audrey
RASTELLO



Pierre
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS



01 70 23 53 48 / 52
(ligne interne : 25348 / 52)



cgtceidf@orange.fr
cgt.dp.ce@orange.fr



CGTCEIDF



www.cgtceidf.fr